

## OPÉRATION DE NETTOYAGE ET DE PEINTURE DES PISCINES ET AUTRES BASSINS



Plusieurs dangers sont présents lors des opérations de nettoyage et de peinture des piscines intérieures et extérieures. En fonction des dangers, des mesures de prévention doivent être en place afin de protéger les travailleurs qui effectuent les opérations.

En matière de prévention, l'objectif est d'éliminer les dangers à la source de manière à éliminer les accidents. Cette élimination à la source a également l'avantage de réduire le nombre des mesures de prévention à mettre en place, ce qui se traduit par des méthodes de travail simples et sécuritaires.

Démarche proposée :

- Mettre en place les mesures de protection contre les chutes;
- Vider et assécher la piscine;
- Effectuer les opérations lorsque la température est fraîche, que le taux d'humidité est bas et idéalement lorsque les travailleurs ne sont pas exposés au soleil;
- Choisir des produits de nettoyage et des peintures qui ne portent pas atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs.

## Chutes :



**Risque** : Chute dans la partie profonde de la piscine à partir de la bordure de la piscine

Mettre en place sur le pourtour de la partie profonde un périmètre de sécurité à l'intérieur duquel les travailleurs ne sont pas autorisés à circuler. Ce périmètre devrait idéalement être installé à un minimum de deux mètres du bord de la piscine et pourrait, par exemple, être constitué de clôtures métalliques de contrôle de foule disponibles dans toutes les villes et municipalités. Il est important d'informer les travailleurs de la mesure et idéalement de mettre en place des pictogrammes sur la clôture indiquant l'interdiction de circuler.

**Risque** : Chute dans la piscine à partir des tremplins

Les opérations de nettoyage ou de peinture sur les tremplins et les tours doivent être effectuées de manière à éviter d'exposer les travailleurs aux risques de chute. Le cas échéant, des mesures doivent être mises en place pour éviter qu'un travailleur ne puisse tomber. Par exemple, le travailleur pourrait porter un lien limitant ses déplacements à l'intérieur de la section protégée des tremplins ou des tours. De cette façon, le travailleur n'est jamais exposé à un risque de chute.

**Risque** : Chute lors de l'accès à la partie profonde de la piscine

L'accès à la partie profonde de la piscine doit se faire à partir de la partie peu profonde de la piscine si la pente permet une circulation facile. Si une échelle doit être utilisée, celle-ci doit obligatoirement dépasser le palier supérieur d'un minimum de un mètre et doit être attachée afin d'éviter qu'elle ne puisse se déplacer lorsque qu'un travailleur accède ou sort de la piscine.

**Risque** : Chute lors du nettoyage des parois de la piscine

Le travailleur doit effectuer le nettoyage ou la peinture avec des accessoires lui permettant d'effectuer l'opération sans avoir à se surélever, par exemple avec des manches télescopiques. Le cas échéant, l'échelle ne doit pas être utilisée puisqu'elle risque de placer le travailleur dans des conditions d'équilibre précaire. On doit plutôt favoriser l'utilisation d'échafaudages mobiles munis de garde-corps. Si des échafaudages mobiles mécanisés, tels des plateformes ciseaux sont utilisés, il faut s'assurer de la formation des travailleurs sur de tels équipements.

**Risque** : Glisser et tomber sur le fond de la piscine

Le travail doit s'effectuer lorsque le fond de la piscine est sec de manière à diminuer les risques de chute. Le travailleur doit porter des chaussures antidérapantes et s'assurer que la surface sur laquelle il circule n'est pas glissante. Il devrait s'assurer de dégraisser le plancher sur lequel il travaille afin de se prémunir contre les chutes et le cas échéant, utiliser par exemple, des tapis antidérapants lui permettant de circuler en toute sécurité. Plusieurs petits tapis peuvent être mis à la disposition d'un travailleur qui, avec la progression des travaux, pourra déplacer les tapis pour s'assurer de demeurer sur une surface antidérapante. Il faut également prévoir un moyen d'évacuation des eaux de rinçage.

## Noyade :



Les travaux de nettoyage ou de peinture doivent dans la mesure du possible s'effectuer lorsque le bassin est complètement vide de manière à éviter tout risque de noyade.

Le cas échéant :

- Une personne ayant reçu une formation pour intervenir en cas d'urgence aquatique doit surveiller le travailleur pendant les opérations;
- Le travailleur doit porter un gilet de sauvetage;
- Une bouée de sauvetage reliée à un câble présente sur les lieux;
- Une gaffe est disponible;
- Un système de communication destiné aux mesures d'urgence doit être disponible sur place.

## Produits dangereux utilisés au travail (SIMDUT)



Plusieurs produits dangereux sont utilisés pour effectuer le nettoyage des piscines. L'expérience nous démontre qu'il est possible d'obtenir d'excellents résultats en utilisant des savons ne représentant aucun risque d'atteinte à la santé des travailleurs qui les utilisent.

En ce qui a trait à la peinture, l'employeur doit opter pour les produits qui sont les plus sécuritaires pour les travailleurs.

Dans le cas où il est impossible pour un employeur d'utiliser des produits ne représentant pas de risque d'atteinte à la santé pour ses travailleurs et que les produits dangereux sont l'unique solution, l'employeur doit :

- S'assurer que les travailleurs ont reçu une formation (SIMDUT) sur les produits qu'ils utilisent, notamment sur les risques qu'ils comportent et sur les mesures de prévention. Les travailleurs doivent connaître les mesures à prendre en cas d'absorption, d'éclaboussures (aux yeux et sur la peau) et de déversement accidentel (comment récupérer les déversements, petits et grands);
- S'assurer de la détection des contaminants. Cette détection des concentrations doit être en continu tant et aussi longtemps que les travailleurs sont exposés aux produits dangereux;
- S'assurer que les équipements de protection respiratoire prescrits sur les fiches signalétiques sont disponibles;
- S'assurer que les travailleurs qui utilisent les équipements de protection respiratoire ont reçu une formation concernant le port des équipements qui leur sont destinés;
- S'assurer que les équipements de protection respiratoire sont adéquatement entretenus et entreposés;
- S'assurer que la circulation de l'air au fond du bassin permet de maintenir les concentrations sous les normes prescrites par règlement;
- S'assurer (piscine intérieure) que la circulation d'air à l'extérieur du bassin permet de maintenir les concentrations sous les normes prescrites par règlement;
- S'assurer que les travailleurs portent les équipements de protection prescrits sur les fiches signalétiques (lunettes, visière, gants, vêtements, etc.);
- S'assurer qu'une douche oculaire ou déluge avec de l'eau tempérée est disponible à proximité de la piscine pour le travailleur. Le type de douche utilisé sera déterminé en fonction de la nature du produit et de la tâche effectuée;
- Une personne ayant reçu une formation pour intervenir en cas d'urgence doit surveiller le travailleur pendant les opérations;

- Un système de communication destiné aux mesures d'urgence doit être disponible sur place.

### Coup de chaleur :



Les travaux de nettoyage doivent idéalement être effectués lorsque la température est fraîche, que le taux d'humidité est bas et idéalement lorsque les travailleurs ne sont pas exposés au soleil. La période de l'année ou la période de la journée peut faire une grande différence, par exemple en début ou en fin de journée.

- Informer les travailleurs et leurs superviseurs des risques à la santé que constitue le coup de chaleur, des conditions qui y sont propices, des mesures préventives, des symptômes et des signes à surveiller, ainsi que des premiers secours à donner en cas de malaises;
- Fournir aux travailleurs de l'eau fraîche en quantité suffisante et s'assurer qu'ils en boivent;
- Encourager les travailleurs à être attentifs aux symptômes et aux signes de malaises causés par la chaleur;
- Ajuster le rythme de travail en fonction de la température, en tenant compte des capacités des travailleurs et de leur degré d'acclimatation à la chaleur;
- Au besoin, leur confier un travail plus léger;
- Remettre à plus tard ou à une période plus fraîche de la journée (tôt en matinée ou en fin de journée) les tâches ardues non essentielles;
- Aménager des zones de travail et de repos à l'ombre ou dans un endroit frais ou climatisé;
- Permettre une rotation des tâches;
- Favoriser le travail en équipe;
- Interdire aux travailleurs de travailler seuls;
- Fournir des aides mécaniques à la manutention;



- Utiliser un ventilateur pour créer un mouvement d'air en direction des travailleurs, si la température de l'air n'est pas trop élevée;
- Évacuer la chaleur et la vapeur d'eau hors des bâtiments au moyen d'un système de ventilation et isoler les sources de chaleur radiante;
- Accorder des pauses aux travailleurs toutes les heures; augmenter la durée des pauses à mesure que la chaleur augmente;
- Être en mesure d'assurer les premiers secours rapidement (système de communication, secouristes formés, entente avec un service d'urgence hospitalier, etc.).

### Mesures de sauvetage :



Lorsque des mesures de sauvetage sont nécessaires, celles-ci doivent être rédigées et communiquées préalablement à tout travailleur devant effectuer un travail dans une piscine.

### Espace clos :

Il est important de considérer dans l'analyse des risques que certaines piscines, par exemple celles ayant des bassins très profonds, pourraient répondre à la définition d'un espace clos.

